



LIFESAVING SOCIETY®
SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

The Lifeguarding Experts
Les experts en surveillance aquatique

15 décembre 2022

La Société de sauvetage prolonge Transition natation

Le 30 juin 2023 est la nouvelle date limite pour les détenteurs d'un certificat de la Croix-Rouge qui désirent passer aux brevets de la Société de sauvetage en empruntant les parcours de transition spécialement créés à cet effet et qui devaient prendre fin le 31 décembre 2022. **Seuls des individus peuvent se prévaloir de cette prolongation qui n'est pas destinée aux installations aquatiques.**

Alors que des milliers de moniteurs, de surveillants-sauveteurs et d'instructeurs ont déjà effectué la transition, la Société de sauvetage maintient les parcours de transition pour faciliter le processus de ceux et celles qui doivent toujours l'effectuer et pour maximiser le nombre de moniteurs qualifiés pour enseigner la natation au Canada.

La Société de sauvetage encourage à agir immédiatement : vous ne pouvez pas enseigner le programme

Nager pour la vie de la Société sans qualification de moniteur Nager pour la vie.

Les moniteurs de sécurité aquatique de la Croix-Rouge qui souhaitent obtenir le brevet de moniteur Nager pour la vie de la Société de sauvetage doivent suivre l'atelier Transition natation pour les moniteurs qui est accessible au www.e-lifesaving.com jusqu'au 30 juin 2023. À partir du 1er janvier, les frais augmenteront à 50 \$ (incluant le *Guide du certificat Nager pour la vie*).

Consultez le site Internet de votre division de la Société de sauvetage pour obtenir la description des parcours de transition spéciaux et connaître les autres frais qui pourraient s'appliquer à partir de janvier :

Saskatchewan
www.lifesavingsociety.sk.ca
lifesaving@sasktel.net